



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Guide pratique





En vous engageant dans l'opération « **Entreprise Zéro Déchet** », vous bénéficiez d'un accompagnement gratuit et personnalisé de la part de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Cette opération proposée par votre CMA a pour but de :

- vous permettre de valoriser vos actions vis-à-vis de votre clientèle ;
- vous aider à progresser dans votre démarche de réduction des déchets ;
- vous accompagner dans l'application de la loi anti-gaspillage du 1^{er} janvier 2020 qui prévoit des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage.

Dans ce guide pratique venant en appui de votre accompagnement pour mettre en place vos défis, vous trouverez une fiche récapitulative propre à chaque défi, contenant des pistes de réalisation et la liste des pièces justificatives exigées lors du comité de labellisation pour valider les défis.

TABLE DES MATIÈRES

Le déroulement de l'opération.....	4
Le diagnostic et la surveillance.....	6
AXE 1 : LA PRÉVENTION.....	7
VOS ACHATS.....	8
Défi 1 STOP JETABLE.....	8
Défi 2 STOP MONODOSES.....	9
Défi 3 VRAC & CONSIGNE FOURNISSEUR.....	10
Défi 4 EMBALLAGES RAISONNÉS.....	11
Défi 5 STOP PUB.....	12
Défi 6 PRODUITS & ÉQUIPEMENT DURABLES.....	13
VOS MÉTHODES.....	14
Défi 7 EFFICACITÉ DU MATÉRIEL.....	14
Défi 8 DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL.....	15
Défi 9 STOCKAGE DES PÉRISSABLES.....	16
Défi 10 UNIFORMISATION DE LA PRODUCTION.....	17
Défi 11 PRATIQUES DURABLES.....	18
VOTRE OFFRE.....	18
Défi 12 VRAC & CONSIGNE CLIENT.....	19
Défi 13 VALORISATION DES INVENDUS.....	20
Défi 14 RESTES ALIMENTAIRES.....	21
AXE 2 : LA GESTION.....	22
VOS DÉCHETS.....	23
Défi 15 DÉCHETS INERTES.....	23
Défi 16 DÉCHETS NON DANGEREUX.....	24
Défi 17 DÉCHETS DANGEREUX.....	25
Défi 18 BIODÉCHETS.....	26
VOTRE ANCRAGE TERRITORIAL.....	27
Défi 19 POINT DE COLLECTE.....	27
Défi 20 COMMUNICATION & SENSIBILISATION.....	28
Votre plan d'action.....	29
Vos indicateurs.....	31
Vos contacts.....	32

LE DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

Cette opération consiste à valoriser, par l'obtention de la marque intitulée « **Entreprise Zéro Déchet** », les entreprises qui mettent en place des actions concrètes permettant la réduction des déchets. Ce guide vous propose 20 défis répartis en 2 axes : la prévention et la gestion.

Comment participer ?

Vous devez relever au minimum trois défis. Pour cela, vous êtes accompagnés par un conseiller de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui :

- vous aide dans le choix et la réalisation de vos défis à l'aide de ce guide ;
- suit et prépare votre dossier de labellisation ;
- vous informe des événements liés à l'opération.

Comment est attribué le label ?

Son obtention :

Une fois vos défis réalisés et les preuves apportées, votre dossier de candidature sera examiné afin de statuer sur l'obtention ou non de la marque « **Entreprise Zéro Déchet** ». La reconnaissance sera valable 24 mois.

Comment communiquer mon engagement auprès de votre clientèle ?

Une fois labellisé, vous disposez d'un kit de communication gratuit composé d'affiches et du logo « **Entreprise Zéro Déchet** » sous format numérique que vous pouvez utiliser sur vos supports de communication, sur vos devis, dans votre signature mail et sur votre site Internet.



La réduction des déchets

LES BÉNÉFICES

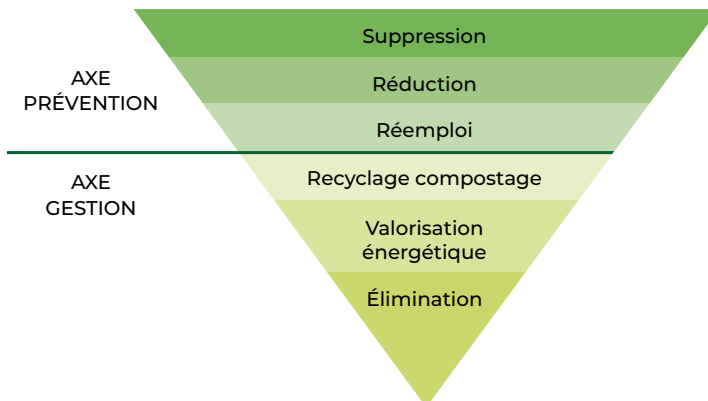
- » **POUR VOTRE ACTIVITÉ : un gain de performance** économique en influant sur le coût global du déchet.
- » **POUR VOS CLIENTS : une valeur ajoutée** qui leur permet de participer au développement durable du territoire.
- » **POUR L'ENVIRONNEMENT : une victoire**, la réduction des déchets permet de réduire la pollution et de ralentir l'épuisement des ressources de la planète.
- » **POUR VOTRE TERRITOIRE : une baisse du coût de gestion** des déchets, un gain de valeur et d'attractivité lié à votre participation au développement du réseau des professionnels écoresponsables.

LE COÛT GLOBAL DU DÉCHET

- » **UN COÛT DE GÉNÉRATION :**
 - achat du consommable, de la matière première, de l'énergie...
 - main d'œuvre lors de la réalisation de votre produit/service.
- » **UN COÛT DE GESTION :**
 - main d'œuvre lors du tri, gestion administrative, stockage...
 - frais de prestation lors du traitement, transport...

LES AXES D'AMÉLIORATIONS

- » **LA PRÉVENTION :** les déchets sont supprimés ou réduits grâce à l'optimisation de vos services et produits.
- » **LA GESTION :** les déchets sont valorisés, leur traitement est facilité grâce à vos démarches et gestes quotidiens.



LE DIAGNOSTIC ET LA SURVEILLANCE

Le premier réflexe à avoir lorsque l'on veut supprimer ou réduire ses déchets, c'est de faire le point sur la quantité et la dangerosité des déchets que votre activité génère. Ces informations vous permettront d'obtenir une référence sur laquelle se baser pour voir l'impact que vos actions ont sur votre production de déchet. En fonction de votre objectif et de l'action que vous choisissez, il est pertinent de prévoir quelques jours de récupération d'informations.

- » **DIAGNOSTIQUER *avant de commencer votre action***, vous permet de créer une référence sur laquelle vous pourrez vous baser. Obtenir cette référence permet de comprendre votre production de déchets et de comparer vos résultats avec elle.
- » **SURVEILLER *après votre action mise en place***, vous permet de communiquer votre performance et d'améliorer vos actions en fonction des résultats.

Le diagnostic et la surveillance doivent se baser sur la récupération des mêmes informations. Les jours où vous allez réaliser le diagnostic ou la surveillance, il est recommandé de vous doter de moyens spécifiquement prévus pour obtenir les informations correspondant à votre action.

Par exemple :

- mettre à disposition un contenant dédié à une catégorie de produits ou à un produit (bac pour tous les éléments jetables, pour les monodoses, etc).
- disposer d'équipement de pesée ;
- connaître le poids des emballages et contenants.

AXE 1 : LA PRÉVENTION

Véritable enjeu du XXI^{ème} siècle, la production de déchets doit être maîtrisée. Le meilleur déchet reste celui qui n'est pas à créer. Que l'on puisse ou non l'éviter, l'important est de comprendre comment et à quel moment il est créé. Lorsque la création de déchets est inévitable, il faut penser à faciliter leur gestion en choisissant des matières premières et produits moins dangereux.

Les actions liées à la prévention ont pour but :

- la suppression des déchets ;
- la réduction de leur quantité ;
- la réduction de leur nocivité ;
- le réemploi.

Cet axe vous propose des actions ayant des répercussions sur le cycle complet de votre produit ou service. Cela vous permettra de réduire la création de déchets à différents niveaux en fonction de vos possibilités.

- **Vos achats :** le choix du produit ou de la matière première, les conditions de transport.
- **Vos méthodes :** la mise en place de gestes quotidiens, de modes opératoires.
- **Votre offre :** des solutions d'achat créant moins de déchets chez le client, permettant d'éviter le gaspillage après achat ou consommation.

Q Sites utiles

preventiondechets.fne.asso.fr
zerowastefrance.org
optigede.ademe.fr
reduisonsnosdechets.fr
www.rodezagglo.fr



Concernant l'alimentaire, on estime que 1,55 milliard de tonnes de nourriture est gaspillée chaque année dans le monde. Mettre en place des actions de prévention des déchets vous permettra d'influencer directement sur les grandes étapes de la chaîne alimentaire.

VOS ACHATS

S'engager dans la réduction des déchets c'est faire en sorte que son entreprise s'améliore et évolue. Vos achats sont liés à vos méthodes, vos équipements ainsi que vos offres. La suppression des déchets peut se faire dès l'achat de vos produits, matières premières et équipements auprès de vos fournisseurs.



Concernant l'alimentaire, on estime que 500 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année dans le monde au niveau de la production, soit 32% du volume total gaspillé. Défauts esthétiques, surplus, récolte prématurée ou retardées... En achetant de façon raisonnée, vous soutenez les producteurs écoresponsables de votre territoire.

Défi 1 STOP JETABLE

Le but de ce défi est de réduire ou supprimer les objets à usage unique ou jetables. Réduire le jetable est un des objectifs de la loi de lutte contre le gaspillage de 2020.

» **En 2021 sont interdits :**

- **les assiettes jetables cartonnées comportant un film plastique ;**
- **les touillettes à usage unique ;**
- **les couverts à usage unique.**

Soyez à l'avant-garde de la réduction des déchets, ne proposez plus d'éléments jetables à vos collaborateurs et clients, le mieux pour réduire ses déchets, c'est de ne pas en produire.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Proposer de la vaisselle réutilisable (mug, gourde, carafe, éco-cup...).	Factures Constat terrain Photos
Proposer des équipements de protection individuelle (EPI) réutilisables.	
Limiter les sacs/cabas/poches jetables et en proposer des réutilisables.	
Utiliser des supports de communication réinscriptibles : ardoises, panneaux effaçables...	
Proposer à vos clients les tickets de caisse par mail.	

Défi 2

STOP MONODOSES

Le but de ce défi est de supprimer ou réduire les monodoses.

En plus de créer une quantité importante de déchets, les monodoses ont un coût à l'achat bien supérieur au vrac.

Voici en exemple le prix moyen au kilo de dizaines de références concernant le café :

- Capsules : 54 €/kilo en moyenne
- Dosettes : 42 €/Kilo en moyenne
- Grain : 15 €/kilo en moyenne

Si vous décidez d'utiliser le compostage comme solution de valorisation des biodéchets, supprimer les monodoses vous permettra de récupérer très facilement le marc de café ou les feuilles de thé.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Installer des fontaines à eau.	Factures Constat terrain Photos
Proposer des machines automatiques pour le café en grain ou moulu.	
Mettre à disposition des infuseurs pour le thé en vrac.	
Installer des distributeurs de produit/matière première rechargeables (savon, sucre, sauces...).	

Défi 3

VRAC & CONSIGNE FOURNISSEUR

Le but de ce défi est de supprimer les emballages des fournisseurs en utilisant des contenants consignables ou réutilisables et/ou en se faisant livrer en vrac.

Les déchets liés à l'acheminement du produit peuvent représenter un volume important. Trouver des solutions avec votre prestataire/fournisseur vous permettra d'en supprimer une très grande partie. En fonction des produits et matières premières que vous utilisez, la suppression des emballages peut représenter un gain financier non négligeable.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Demander au fournisseur de livrer des produits dans un contenant consignable ou réutilisable.	Factures
S'approvisionner en produits livrés en vrac, en grands conditionnements.	Constat terrain Photos



Boîte à outils

reseauvrac.org

reseauconsigne.com

Défi 4

EMBALLAGES RAISONNÉS

Le but de ce défi est de diminuer le suremballage des produits ou d'utiliser des emballages plus respectueux de l'environnement.

QUELQUES EXPLICATIONS

Recyclable

Le matériau pourra être à nouveau utilisé après différentes opérations.

Biodégradable

Le matériau peut être composté dans un environnement naturel (sol, air, eau salée, eau douce, etc.).

Compostable

Le matériau peut être composté dans une installation de compostage industrielle ou professionnelle.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Utiliser pour vos produits des emballages compostables, biodégradables ou biosourcés.	Factures
Demander au fournisseur d'utiliser des emballages réutilisables, recyclables, biodégradables ou compostables.	Constat terrain
Demander au fournisseur de livrer des produits sans emballage ou de supprimer certains emballages de produits.	Photos



Boîte à outils

Documents :

- Carnet de la prévention de Rodez agglomération « Consommer mieux pour jeter moins »
- Guide CNIID « Mon commerçant m'emballa durablement »
- Guide « Prévention des déchets de l'ADEME »
- Guide « Halte aux suremballages » sur preventiondechets.fne.asso.fr

Défi 5

STOP PUB

Le but de ce défi est de réduire ou supprimer les déchets liés aux prospectus.

Une étude de l'ADEME indique que les imprimés non sollicités représentaient 775 300 tonnes en France en 2015, ce qui correspond à une moyenne de 12 kilos par habitant sur une année.

Au niveau environnemental, la publicité papier c'est :

- l'abattage d'arbres puis leur acheminement jusqu'aux usines à papier ;
- une fabrication consommatrice d'eau, d'énergie, de bois, de produits chimiques, des rejets polluants ;
- le transport du papier en camion vers les imprimeries ;
- l'utilisation d'encre et d'énergie ;
- le transport en camion vers les distributeurs ;
- la distribution semi-véhiculée jusque chez vous ;
- la fin de vie du prospectus devenant un déchet à gérer (45% seront non recyclés).

Pistes de réalisation	Justificatifs
Apposer l'autocollant stop-pub sur votre boîte aux lettres.	Factures
Préférer une campagne publicitaire dématérialisée.	Constat terrain
Devenir distributeur stop pub.	Photos



Boîte à outils

On peut obtenir un autocollant stop pub :

- Au « Point Info Tri » de Rodez agglomération
- Aux accueils des Mairies
- en contactant votre syndicat de collecte des ordures ménagères
- dans des points de distribution : stoppub.fr/annuaire/
- sur la boutique en ligne : stoppub.fr/boutique/
- en l'imprimant soi-même : ecologique-solidaire.gouv.fr/stop-pub

Défi 6

PRODUITS & ÉQUIPEMENT DURABLES

Ce défi a pour objectif de réduire la nocivité des produits que vous achetez, mais également d'augmenter la durée de vie de vos équipements.

Acheter des produits durables, c'est prévoir un allongement de la durée de vie des équipements, acheter des matériaux issus du recyclage ou encore s'assurer de la faible nocivité de leurs rejets.

Les éco-produits et technologies propres couvrent aujourd'hui une vaste gamme de produits de consommation courante. Il est donc désormais possible de remplacer les produits dangereux par des produits ou des pratiques alternatives qui génèrent moins de rejets et déchets toxiques.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Participer à un atelier « Fabriquer soi-même ses produits ménagers (Rodez agglo en propose)	
Utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés (savon, café, produits d'entretien, consommables, papier recyclé ou certifié FSC/PEFC...). <i>Choisir un minimum 3 types de produits différents.</i>	
Utiliser des matériaux écoresponsables : <ul style="list-style-type: none"> • Biosourcés. • Ouate de cellulose pour l'isolation. • Bois PEFC et FSC. 	Factures Constat terrain
Préférer l'achat d'un appareil facilement réparable : <ul style="list-style-type: none"> • Batteries amovibles, appareil facilement démontable, pièces détachées abordables. • Un produit à fort indice de réparabilité. 	
Fabriquer soi-même ses produits ménagers (certaines agglomérations proposent des ateliers).	
Louer le matériel plutôt que l'acheter.	



Boîte à outils

Documents :

- Tous les Carnets de la prévention de Rodez agglomération (accessibles sur le site www.rodezagglo.fr)
- Fiche « Écomatériaux, construire durablement en Midi-Pyrénées »
- Plaquette ACERMI « La certification de qualité des isolants thermiques »
- Site : cnidep.com

VOS MÉTHODES

À travers vos méthodes, vous pouvez contrôler la création de déchet depuis la réception du produit et de la matière première jusqu'à l'obtention du produit ou service final.



Concernant l'alimentaire, on estime que 510 millions de tonnes de nourritures sont gaspillées chaque année dans le monde à l'étape de la manutention, du stockage, de la transformation et du conditionnement, soit 33% de toute la nourriture gaspillée.

Défi 7

EFFICACITÉ DU MATÉRIEL

Le but de ce défi est de réaliser des contrôles régulièrement pour pouvoir détecter les problèmes de d'efficacité qui peuvent être sources de pertes et donc de déchets.

Outils, équipements de protection individuelle (EPI), outils de mesures, s'ils sont déréglés, non adaptés, ou s'ils ne fournissent plus la qualité nécessaire à la réalisation des tâches, représentent des sources de problèmes pouvant entraîner des pertes pour votre entreprise. Avant que ces problèmes ne se manifestent et ne représentent un coût, contrôlez l'efficacité de votre matériel.

Pistes de réalisation	Justificatifs
S'assurer régulièrement de l'étalonnage et de l'efficacité des outils de mesure.	Fiche de suivi
S'assurer régulièrement de l'efficacité des outils.	Constat terrain
S'assurer régulièrement de l'efficacité des EPI.	Photos

Défi 8

DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL

Le but de ce défi est d'éviter la création de déchets en vendant/donnant un objet pouvant encore servir, mais aussi en allongeant sa vie à condition qu'il ne représente pas une baisse d'efficacité significative.

Le réemploi, la réparation ainsi que la conservation de vos appareils en état de fonctionnement contribuent au prolongement de la durée de vie des produits. Le réemploi est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers (recyclerie, association...) qui lui donnera une seconde vie.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Vendre d'occasion dans des dépôts vente ou sur Internet	Factures Constat terrain Fiche de suivi Photos
Louer le matériel plutôt que de l'acheter	
Planifier un contrôle, nettoyage, une maintenance du matériel.	
Préférer réparer plutôt qu'acheter du neuf.	
Utiliser les services d'un réparateur de votre territoire.	
Adhérer à la charte Répar'Acteurs en tant qu'artisan de la réparation.	
Donner vos produits/matériaux usagés (vêtements, appareils électroménagers...) à des entreprises sociales de récupération comme les recycleries (EMMAÛS...).	



Boîte à outils

Document :

- Carnet de la prévention de Rodez agglomération « Consommer mieux pour jeter moins »
- Guide ADEME « Réemploi, réparation et réutilisation ».

Sites :

- reparateurs-occitanie.fr
- riendeneuf.org
- rcube.org

Défi 9

STOCKAGE DES PÉRISSABLES

Le but de ce défi est de réduire les pertes en optimisant votre stockage.

Qu'elle soit due à la mauvaise gestion des dates de péremption et de limite d'utilisation ou encore aux conditions de stockage, la création d'un déchet peut survenir à cause d'un stockage non maîtrisé de vos produits et matières premières.

Même si aucune perte n'est constatée, optimiser son stockage en respectant précisément les contraintes spécifiques du produit ou de la matière première permet d'assurer la production d'un service ou d'un produit de qualité.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Vérifier régulièrement les conditions de stockage de vos matières premières périssables : hygrométrie, température, exposition à la lumière...	Fiche de suivi
Mettre en évidence et gérer les dates de limite d'utilisation des matières premières.	Photo de votre stock

Défi **10** UNIFORMISATION DE LA PRODUCTION

Le but de ce défi est de réduire les pertes en optimisant la production de votre service/produit.

Respecter un mode opératoire précis concernant la création de votre produit ou service permet de contrôler la quantité de matière première utilisée, d'assurer un certain niveau de qualité ainsi que de mesurer et de prévoir la réutilisation de vos déchets. Cela vous permettra également de calculer plus justement les quantités nécessaires à prévoir lors de l'achat.

L'article L541-1-1 du Code de l'environnement indique la définition suivante concernant la « réutilisation » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Définir précisément la quantité nécessaire de matière première pour effectuer le service/produit.	Recette Devis détaillé Mode opératoire
Réutiliser certains restes de vos matières premières : <ul style="list-style-type: none">• faire des croutons avec du pain sec ;• créer des recettes avec des épiluchures ;• recycler gravats, briques, poutres, peinture.	Constat terrain Photos

Défi 11

PRATIQUES DURABLES

Le but de ce défi est de diminuer la nocivité de vos pratiques.

Éviter ou réduire la création de déchets nocifs peut se faire en adaptant les pratiques de votre activité. Cela peut représenter un certain coût, néanmoins cela fait baisser votre budget de traitement des déchets dangereux.

Quelques exemples en fonction de l'activité :

- pour les activités de **garage**, préférer des fontaines lessivielles plutôt qu'à base de solvant ;
- pour les activités de **peinture**, remplacer les bases solvantées par des peintures à l'eau ;
- pour les activités de **coiffure**, préférer des colorations naturelles, éviter les produits à base d'ammoniac et les colorations chimiques.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Préférer des pratiques plus écologiques lors de la réalisation de votre activité.	Factures Constat terrain
Préférer des partenariats avec des fournisseurs et professionnels ayant des pratiques durables.	Photos

VOTRE OFFRE

En fonction de votre activité, vos offres génèrent des déchets chez vous et chez vos clients. Le vrac, le réutilisable et le consignable permettent de réduire les déchets et de renforcer les liens entre votre entreprise et votre client. Donner la possibilité à vos clients de réduire les déchets générés par leurs achats vous apportera une meilleure attractivité. La valorisation des invendus permet de réduire vos pertes, et surtout d'aider les associations ainsi que les citoyens de votre territoire. En plus de réduire vos pertes, adapter vos offres en fonction des besoins de vos clients montre que vous êtes à leur écoute.



Concernant l'alimentaire, on estime que 540 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année dans le monde au niveau de la distribution, du commerce et de la consommation, soit 35% de toute la nourriture jetée.

Défi 12

VRAC & CONSIGNE CLIENT

Le but de ce défi est de réduire les déchets liés à vos emballages en proposant des contenants consignables ou réutilisables et/ou en proposant du vrac. Les déchets liés au conditionnement du produit peuvent représenter un volume important. En fonction des produits et matières premières que vous utilisez, la suppression des emballages peut représenter un gain financier non négligeable.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Proposer des contenants consignables : boîtes, bouteilles...	Factures Constat terrain Photos
Proposer aux clients d'amener leurs propres contenants et valoriser leurs efforts (ex : créer une carte de fidélité qui est incriminée lorsque le client amène son contenant).	
Proposer à vos clients l'achat en vrac.	
Proposer à vos clients la recharge de certains produits.	

Défi 13

VALORISATION DES INVENDUS

Le but de ce défi est de réduire les restes alimentaires et d'éviter de jeter un produit encore consommable en le valorisant.

Que ce soit à travers les dons ou les offres spéciales, gérer vos invendus démontre votre volonté de vouloir améliorer la qualité de vie au sein de votre territoire. De plus, sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt. Concernant l'alimentation, des règles sont à respecter, vous trouverez ces informations dans la boîte à outils.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Se rapprocher d'entreprises tels que Phenix, Togoodtogo, afin de valoriser vos invendus.	Photos Constat Facture
Effectuer des dons à des associations : Banque alimentaire, Restos du cœur...	
Réaliser des offres concernant les invendus ou dates courtes : dons, prix réduits.	



Boîte à outils

Sites :

- agriculture.gouv.fr/anti-gaspi
- artisans-gironde.fr/produit/formation/metiers-de-bouche/autodiagnostic-gaspillage-alimentaire
- service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22263
- agriculture.gouv.fr/don-alimentaire-les-regles-respecter

Défi 14

RESTES ALIMENTAIRES

Le but de ce défi est d'éviter de créer ou de jeter des restes encore consommables.

Il est important de connaître le volume de pertes lié aux restes alimentaire afin de déterminer différentes stratégies. Au niveau de votre offre, agissez en amont, en proposant à vos clients différentes quantités et/ou de repartir avec leurs restes.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Créer des cartes avec doubles portions (différentes tailles de portions permettent de mieux répondre aux besoins de la clientèle).	Factures Constat terrain
Proposer des gourmets bags (emballages permettant au consommateur d'un restaurant d'emporter les restes de son repas).	Photos



Boîte à outils

Document :

- Carnet de la prévention de Rodez agglomération « Restaurateurs - Comment réduire le gaspillage alimentaire ? »
- Guide de l'ADEME « Cahier de préconisations pour la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective »

Sites :

- gourmetbag.fr
- agriculture.gouv.fr/anti-gaspi/
- artisans-gironde.fr/produit/formation/metiers-de-bouche/autodiagnostic-gaspillage-alimentaire/

AXE 2 :

LA GESTION

Lorsque l'on ne peut pas éviter la création des déchets, il est important de réduire leur impact en les valorisant ou en maîtrisant leur traitement. L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public. Vos produits et services vont également générer des déchets chez les clients, il est important de prendre cela en considération et de faciliter le plus possible leur gestion.

Les actions liées à la gestion des déchets ont pour but :

- la valorisation ;
- la facilitation du traitement ;
- la sécurisation ;
- la sensibilisation et la communication.

Cet axe vous propose des actions ayant pour objectif d'optimiser la fin de vie de vos produits et services. Cela vous permettra de faciliter leur gestion et de leur permettre d'être valorisés et de réduire les risques liés à la pollution.

- **Vos déchets** : en fonction de vos types de déchets, différents cadres et actions sont à mettre en place pour optimiser leur gestion.
- **Votre ancrage territorial** : devenez un acteur de la réduction des déchets dans votre localité.



Un des objectifs majeurs de la **Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC)** publiée en 2018 est de réduire la mise en décharge. Pour ce faire, le gouvernement a décidé de **rendre le tri et le recyclage plus compétitifs en augmentant la fiscalité sur l'élimination des déchets**. Celle-ci sera compensée par la baisse du taux de TVA (prévention, collecte séparée, tri, recyclage), une réduction des frais de gestion de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (Teomi) et la création de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

VOS DÉCHETS

L'objectif principal est ici de différencier ses déchets afin de pouvoir les gérer plus facilement. Pour optimiser leur gestion, il faut avoir mis en place un système de tri efficace qui prévoit la gestion du déchet à l'endroit où il est produit (chantier, entreprise...). Pour cela il faut former et sensibiliser ses salariés et ses clients.

Défi 15 DÉCHETS INERTES

Ce défi a pour objectif de vous aider à optimiser la gestion des déchets occasionnés généralement par vos chantiers.

Sur les chantiers se trouvent des déchets dangereux, des déchets non dangereux ainsi que des déchets inertes. Les déchets inertes sont les déblais, les gravats, le béton, les tuiles, les céramiques, les pierres. Ces matériaux ne sont pas dangereux pour la qualité des sols ou des eaux, mais ils dégradent nos paysages.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Mettre en place le tri des déchets sur les chantiers.	Photos
Demander la carte de votre déchetterie.	Constat
Valoriser certains de vos déchets en les confiant à des entreprises spécialisées dans leur traitement (voir democles.org).	Factures



Boîte à outils

Sites :

- democles.org/trouvez-les-bonnes-filieres-de-valorisation
- dechets-chantier.ffbatiment.fr
- forsapre.fr/fiches_fast

Défi 16

DÉCHETS NON DANGEREUX

Le but de ce défi est d'améliorer la qualité de votre tri sélectif afin de réduire votre impact environnemental.

Trier les déchets, c'est leur permettre d'être recyclés. Les cartons, plastiques, métaux, bois, verres sont appelés déchets non dangereux (DND). Tous ne sont pas recyclables, il est donc important de s'assurer que votre entreprise les trie efficacement. Si le tri est mal réalisé cela peut compromettre la validité de l'ensemble du bac.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Demander une sensibilisation de votre personnel par un ambassadeur de la prévention et du tri des déchets de Rodez agglomération	Photos Constat Factures
Mettre en place l'affichage des consignes pour sensibiliser les salariés ou les prestataires à l'importance de bien trier.	
Proposer des contenants de tri sélectif dans l'entreprise, en complément des conteneurs de la commune.	
Optimiser le remplissage de vos bacs (par exemple en aplatissant les cartons).	
Faire appel à des structures qui proposent la gestion des déchets de bureau.	
Partager une benne à déchets avec d'autres entreprises(gros cartons..).	
Mettre à disposition de vos clients ou trouver des entreprises pouvant réutiliser vos déchets : cagettes, cartons, palettes.	
Adhérer à l'opération « Coiffeurs Justes ».	



Boîte à outils

Documents :

- Guide du territoire sur le tri des déchets
- Guide de la Fédération Française du Bâtiment « Mieux gérer ses déchets de chantier de bâtiments »

Sites :

- coiffeurs-justes.com
- democles.org/trouvez-les-bonnes-filieres-de-valorisation/
- forsapre.fr/fiches_fast

Défi 17

DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux (DD) peuvent être nocifs, irritants, toxiques, corrosifs, explosifs, radioactifs, etc. C'est le cas des solvants, peintures, liquides de freins, bains d'usinage, acides, batteries, piles, aérosols, amiante... Une simple pile contamine plus d'une tonne de terre devenant inutilisable et toxique pendant près de 500 ans.

Les produits dangereux sont identifiés par un symbole de dangerosité sur l'emballage.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Faire appel à des prestataires spécialisés pour la collecte et le traitement des déchets dangereux.	Photos Constat Factures
Apporter les solvants usagés, les restes de peintures et les emballages souillés à la déchetterie.	BSDD (bordereau de suivi des déchets dangereux)
Faire récupérer les fluides frigorigènes par un prestataire ayant des attestations de capacité et d'aptitude.	Copie du contrat du collecteur/prestataire Bordereau de la déchetterie
Sécuriser le stockage de produits et déchets dangereux.	Attestation du fournisseur pour la reprise des déchets dangereux



Boîte à outils

Documents :

- Guide de l'ADEME « Les produits et déchets dangereux »
- Guide INRS « Étiquette de produits chimiques »
- Carnet de la prévention de Rodez agglomération « Guide des alternatives aux produits toxiques »

Sites :

- syderep.ademe.fr (liste des prestataires habilités)
- ordeco.org (liste non exhaustive des collecteurs)
- forsapre.fr/fiches_fast

Défi 18

BIODÉCHETS

Le but de ce défi est de réduire la quantité de vos déchets organiques en les compostant ou en les valorisant grâce à la réutilisation ou encore la méthanisation. Les déchets organiques sont principalement :

- des déchets issus de la découpe (boucherie) ;
- des déchets de la restauration ;
- des déchets verts ;
- des huiles alimentaires ;
- des déchets organiques de l'industrie agro-alimentaire ;
- des résidus de bacs à graisse ;
- des plumes et duvets ;
- des boues de station d'épuration ;
- des matières de vidanges (fosses septiques) ;
- des fumiers et lisiers.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Mettre en place un composteur pour réduire sa production de déchets organiques (déchets de cuisine ou déchets verts).	Photos
Partager un composteur.	Constat
Utiliser une filière de réutilisation de ses restes alimentaires (par exemple les restes carnés pour parc animalier, volatiles, porcheries, etc.).	Factures
Faire collecter les huiles alimentaires et les résidus de bacs à graisse par une filière spécifique.	Bon de collecte
Broyer vos déchets verts.	



Boite à outils

Contactez Rodez agglomération au « Point Info Tri » pour disposer de composteurs.

Documents :

- Carnet de la prévention de Rodez agglomération « Guide des alternatives pour un jardinage durable »
- Guide de l'ADEME « Faire son compost » ou « Le compostage domestique »

Sites :

- biodéchets.org
- reseaucompost.org
- compostplus.org
- alloalhuile.fr

VOTRE ANCRAGE TERRITORIAL

En tant qu'entreprise vous pouvez devenir facilitateur du traitement des déchets au sein de votre territoire. La collecte et le traitement des déchets sont effectués de manière collective. Communiquer et sensibiliser ses clients et relations à une gestion raisonnée de leurs déchets permettra à tous de bénéficier des avantages financiers que représente par exemple la baisse de la quantité des ordures ménagères. Être bien informé permet d'éviter certains mauvais comportements qui empêchent le bon traitement des déchets.

Défi **19** POINT DE COLLECTE

Ce défi a pour but de valoriser les entreprises voulant être actrices du tri sélectif dans leur localité en créant des points de collecte destinés à leurs clients.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Mettre en place dans votre établissement un point de collecte pour que les clients puissent se débarrasser des piles, accumulateurs, lampes usagées, textiles, cartouche d'encre, etc.	Photos Constat
Installer un point de collecte pour les déchets occasionnés par votre activité.	



Boîte à outils

Points de collecte pour les déchets d'équipements électrique et électronique :

- ecosystem.eco/fr/article/les-dispositifs-de-collecte

Points de collecte pour les cartouches d'encre :

- collecteo.fr

Points de collecte pour les textiles :

- ecotextile.tm.fr

Points de collecte pour les piles et batteries :

- batribox.fr ou www.corepile.fr

Défi **20** COMMUNICATION & SENSIBILISATION

Le but de ce défi est de sensibiliser ses clients et salariés à la réduction des déchets. C'est un défi important tant pour la réussite de vos démarches que pour l'image de votre établissement.

Partager vos idées, exposer votre gain de performance et faire la promotion de la marque « **Entreprise Zéro Déchet** » assurera la communication autour de vos actions pour la réduction des déchets.

Pistes de réalisation	Justificatifs
Demander l'accompagnement d'un ambassadeur du tri et de la prévention des déchets pour la mise en place de supports de communication adaptés	Constat terrain Photos
Mettre en place des outils de communication (brochures, informations sur site, panneaux, affiches, etc.) pour expliquer votre démarche.	
Informers régulièrement vos clients et votre personnel sur les points d'avancée de la démarche : leur indiquer vos défis en cours et vos indicateurs clés en volume, poids ou euros.	
Communiquer votre démarche à votre personnel en mettant en place des aide-mémoires dans des points stratégiques (vestiaires, postes de travail, etc.) sur les gestes à adopter, en organisant des réunions rapides d'explication sur le plan d'action et les résultats attendus.	
Communiquer votre démarche aux artisans de votre territoire en expliquant vos défis et vos objectifs à l'aide du dépliant « Entreprise Zéro Déchet ».	
Parrainer un artisan de votre territoire.	
Demander une sensibilisation de votre personnel et/ou un accompagnement par un ambassadeur de la prévention des déchets.	
Organiser la sensibilisation des employés (animation, atelier tri...).	
Informers et concerter la société ou personne qui réalise le ménage.	

VOTRE PLAN D'ACTION

Votre entreprise

Dénomination

Nom du dirigeant

Activité

Adresse

Téléphone

Mail

Date de visite

AXE 1 : LA PRÉVENTION

VOS ACHATS

- Défi 1 STOP JETABLE
- Défi 2 STOP MONODOSES
- Défi 3 VRAC & CONSIGNE FOURNISSEUR
- Défi 4 EMBALLAGES RAISONNÉS
- Défi 5 STOP PUB
- Défi 6 PRODUITS & ÉQUIPEMENT DURABLES

VOS MÉTHODES

- Défi 7 EFFICACITE DU MATEÉRIEL
- Défi 8 DURÉE DE VIE DU MATÉRIEL
- Défi 9 STOCKAGE DES PÉRISSABLES
- Défi 10 UNIFORMISATION DE LA PRODUCTION
- Défi 11 PRATIQUES DURABLES

VOTRE OFFRE

- Défi 12 VRAC & CONSIGNE CLIENT
- Défi 13 VALORISATION DES INVENDUS
- Défi 14 RESTES ALIMENTAIRES

AXE 2 : LA GESTION

VOS DÉCHETS

- Défi 15 BIODÉCHETS
- Défi 16 DÉCHETS NON DANGEREUX
- Défi 17 DÉCHETS DANGEREUX
- Défi 18 DÉCHETS INERTES

VOTRE ANCRAGE TERRITORIAL

- Défi 19 POINT DE COLLECTE
- Défi 20 COMMUNICATION & SENSIBILISATION

N° défi	Mon action	Indicateurs avant action	Indicateurs après action	Justificatifs

VOS INDICATEURS

Quantité de produit par semaine

Quelle quantité de produits/matières premières est utilisée par semaine ?

Utilisez la mesure qui vous permettra de facilement mettre un coût sur la quantité. Si vous achetez au kilo, mesurez en kilo, il en va de même pour le volume et l'unité.

Coût par semaine

Quel coût représente cette quantité de produits/matières premières ?

Basez-vous sur le prix au kilo/litre/unité pour mettre un coût sur la quantité de produits/matières premières utilisées par semaines.

Quantité de déchets par semaine

Quelle quantité de déchets représente cette quantité de produits/matières premières ?

Côté entreprise vous pouvez obtenir la masse de cette façon :

- Le poids et/ou le volume de vos poubelles/containers.

Côté client, vous pouvez obtenir la masse de cette façon :

- Le poids de l'emballage/contenant venant du produit/matière première client.

Votre conseiller

Nom

Tél. Mail

VOS CONTACTS

CMAR OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

www.artisanat-occitanie.fr

Christophe BERTH
c.berth@crma-occitanie.fr
05 62 22 94 29

CM A RIÈGE

Célestine MAUBERT
c.maubert@cma-ariège.fr
05 34 09 88 00

CM A AUDE

Laurène BOUSSION
l.boussion@cm-aude.fr
04 68 11 20 24

CM A AVEYRON

Mouhamadou KEBE
mouhamadou.kebe@cm-aveyron.fr
05 65 77 56 17

CM A GARD

Aurélien FLEURY
aurelien.fleury@cma-gard.fr
04 66 62 80 26

CM A HAUTE-GARONNE

Fabrice BOURY-ESNAULT
fbouryesnault@cm-toulouse.fr
05 61 10 47 93

Fanny POTAGNIK
fpotagnik@cm-toulouse.fr
05 61 10 71 23

CM A GERS

Perrine CROCHET
p.crochet@cma-gers.fr
05 62 61 22 62

CM A HÉRAULT

Célia NEGRON
c.negron@cma-herault.fr
04 67 72 72 58

Olivier GÉLÉBART
o.gelebart@cma-herault.fr
04 67 72 72 48

CM A LOT

Fabrice MERGEL
f.mergel@cm-cahors.fr
05 65 35 13 55

CM A LOZÈRE

Sandrine GIMBERT
sandrine.gimbert@cma-lozere.fr
04 66 49 12 66

CM A HAUTES-PYRÉNÉES

Michel BUTTMANN
m.buttmann@cma65.fr
05 62 56 60 77

CM A PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mathieu ESTEBE
mathieu.estebe@cma66.fr
04 68 35 88 25

CM A TARN

Mathieu CHAMPRIGAUD
mathieu.champrigaud@cm-tarn.fr
05 63 48 43 65

CM A TARN-ET-GARONNE

Virginie CANOURGUES
v.canourgues@cm-montauban.fr
05 63 63 09 58